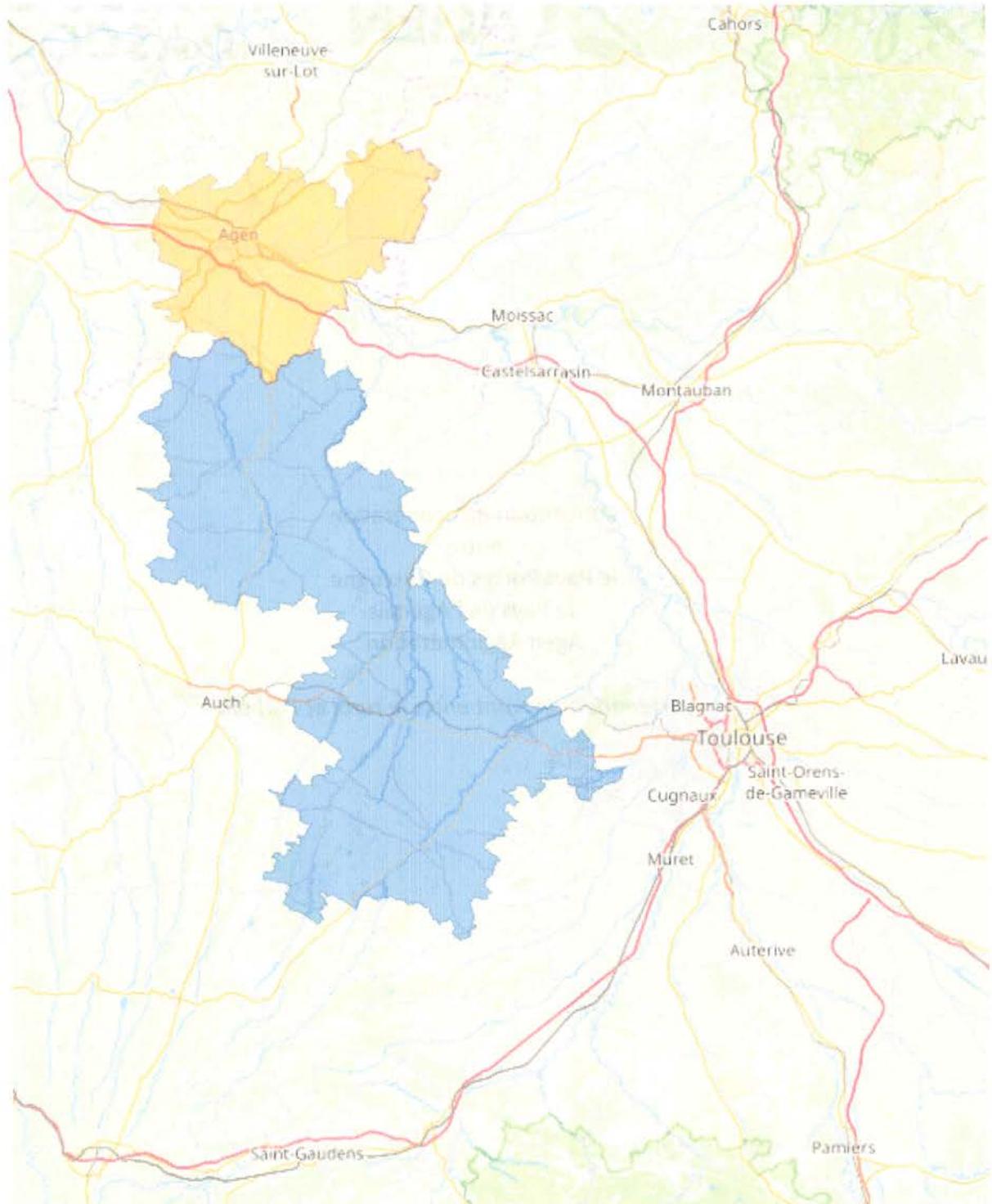




Convention de coopération
entre
le Pays Portes de Gascogne
le Pays de l'Agenais
Agen Agglomération

Un partenariat innovant entre le rural et l'urbain

Territoire de la coopération entre le Pays Portes de Gascogne (en bleu)
et le Pays de l'Agenais (en orange).



Les **agglomérations**, acteurs importants de la croissance du territoire national, doivent, encore plus que par le passé, jouer un **rôle d'accélérateur et d'impulsion** mais aussi de **solidarité et de partage**, certes au bénéfice d'elles-mêmes, mais aussi à celui de leurs territoires de proximité et de leur ensemble régional. En contrepoint, les **territoires périurbains ou ruraux** assurent un rôle de « régulateur » de la densification urbaine en disposant d'une offre foncière desserrée, d'une organisation sociale et de services « à taille humaine » accessibles au plus grand nombre et offrant un cadre de vie considéré par les familles comme de meilleure qualité.

Si les relations ville-campagne existent déjà, elles ne sont pas nécessairement identifiées comme telles. Elles sont pourtant déterminantes dans l'objectif d'un **développement équilibré du territoire national** comme dans celui du maintien d'une **égalité de traitement du citoyen** devant les services publics.

Dans ce cadre, la **construction d'accords stratégiques** entre territoires urbains et ruraux peut représenter un **levier d'équilibre et de cohésion entre territoires** et un **facteur d'efficacité des politiques publiques**.

La présente convention de coopération en est la traduction politique et opérationnelle.

* * *

Article 1 : Les coopérations interterritoriales : pour une action de l'Etat renforcée au service de la solidarité, de la cohésion et de l'innovation des territoires

Les réformes successives touchant à l'organisation institutionnelle de notre pays ont eu pour conséquence la segmentation des territoires en catégories souvent déterminées par la densité de population qui y réside ou par la problématique majeure à laquelle ils doivent faire face (quartiers prioritaires de la politique de la ville, métropoles, zones périurbaines, zones rurales, de montagne, territoires à enjeux...). Cette situation, qui contribue à rendre le paysage institutionnel illisible aux yeux du citoyen, a encouragé une compétition entre les territoires et une course à la contractualisation dans le cadre d'appels à projets et de dispositifs nationaux devenus pléthoriques.¹ Face à ce constat, le Gouvernement et le Ministère de la Cohésion des Territoires ont engagé une réflexion sur la simplification de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités pour laquelle les coopérations territoriales constituent un levier.

Si l'alliance entre les Métropoles et leurs territoires avoisinants est particulièrement encouragée au travers du Pacte Etat Métropole, des Pactes Métropolitains d'Innovation et des contrats de réciprocité, « la Fabrique Prospective des Coopérations Territoriales » (démarche conduite par le CGET) se joue aussi dans le cadre d'autres dynamiques de partenariat déjà à l'œuvre entre les territoires dits « interstitiels » (agglomérations, villes moyennes, centre bourgs, territoires périurbains et ruraux). Moins visibles ou mesurables que les premières, elles participent pourtant concrètement à fabriquer de nouvelles solidarités fondées sur les réalités d'un bassin de vie, sur les pratiques des acteurs qui l'animent et sur l'idée que la cohésion entre territoires « périphériques » favorise la cohésion et renforce les possibilités de réciprocité avec la Métropole voisine.

Engagés dans les mêmes « combats » face à des enjeux communs que sont la lutte contre le réchauffement climatique, les transitions agricole et écologique, la stabilité de la ressource en eau, le maintien des services à la population ou la limitation de l'exode des jeunes, les agglomérations, intercommunalités péri-urbaines et rurales réunies au sein des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ont un rôle moteur dans la cohésion et l'émergence de projets de territoire qui s'affranchissent des frontières institutionnelles habituelles, encouragent « la responsabilité territoriale » des acteurs et citoyens en leur permettant de prendre une part active à la définition du projet de développement de leur territoire « vécu ».

Article 2 : Les engagements de la convention de coopération

¹ <https://www.cget.gouv.fr/actualites/l-alliance-des-territoires-une-cooperation-gagnant-gagnant>

La présente convention a l'ambition, dans son contenu opérationnel comme dans les modes de partenariat qu'elle entend développer, d'instaurer **une coopération particulière et originale entre « urbain et rural »**.

Au titre de cette démarche originale et innovante, les signataires s'engagent à :

- assurer **l'animation**, politique comme technique, de cette démarche innovante de coopération territoriale,
- construire et mettre en œuvre des **projets opérationnels** de partenariats,
- accompagner, y compris de manière financière le cas échéant et dans le cadre de décisions spécifiques de leurs instances délibératives, les **projets communs** retenus,
- mobiliser **l'ingénierie de leurs directions** et services dans l'engagement et le suivi des coopérations initiées,
- veiller, ensemble, à la bonne **prise en compte** des politiques et projets engagés dans les **documents stratégiques de niveau régional**. Une attention particulière sera notamment apportée à l'intégration de ces nouvelles alliances dans les politiques territoriales conduites et soutenues par les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (notamment dans le cadre de la définition des futurs SRADDET),
- solliciter, par effet d'entraînement, **les autres acteurs du développement** (collectivités régionales et départementales, chambres consulaires, associations d'entreprises...) au bénéfice de ce partenariat,
- porter les projets auprès des instances européennes, nationales (Etat, Caisse des dépôts...) comme locales permettant, le cas échéant, de mobiliser leur **soutien financier** (CPER, financements européens...),
- mettre en place une **gouvernance de pilotage, de suivi et d'évaluation** des partenariats et des projets communs engagés,
- participer ou contribuer aux **échanges de bonnes pratiques** concourant à l'évaluation et à l'animation nationale de ces nouvelles formes de coopération urbain-rural.

Article 3 : Fondements de la coopération entre le Pays Portes de Gascogne, le Pays de l'Agenais et Agen Agglomération

Au plan institutionnel, le Pays Portes de Gascogne, d'une part, le Pays de l'Agenais et l'Agglomération d'Agen, d'autre part, assurent la jonction entre deux départements, le Lot-et-Garonne et le Gers, entre deux régions, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie et sont intégrés, de ce fait, à des politiques territoriales publiques distinctes en matière d'aménagement du territoire, de développement économique ou encore d'attractivité.

Ces territoires du « Sud-Ouest de l'intérieur » ne disposent ni d'une façade littorale ni d'un relief suffisant pour rivaliser avec l'attractivité des départements voisins dans leur région mais ont cependant en commun des spécificités naturelles, structurelles ou historiques, génératrices d'opportunités ou d'enjeux partagés.

La diminution de la ressource en eau et l'impact du réchauffement climatique constituent l'un des premiers enjeux pour ces territoires à dominante agricole qui subissent déjà les baisses d'étiage estivales les plus marquées du bassin versant Adour Garonne et qui ont à gérer la confluence des rivières Gers, Lot et du fleuve Garonne ainsi que les usages qui en découlent.

Aux extrémités géographiques de leur région respective et situés à l'interface géographique entre les deux régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, ils occupent aussi une position centrale au sein des deux pôles de compétitivité régionaux Aerospace Valley et Agri Sud-Ouest Innovation auxquels ils apportent

leur contribution par le déploiement de programmes d'accompagnement aux acteurs économiques ou agricoles : Agropole (technopole agroalimentaire) d'Estillac, Laboratoire d'Innovation Rurale (accélérateur de projets agroécologique) et Biopole de Fleurance, foncier et immobilier d'entreprises, etc. La complémentarité de ces initiatives et des ambitions portées en matière de développement de filières conduisent naturellement les territoires partenaires à rechercher des synergies et à engager un partenariat renforcé dans ces domaines dépendants aussi de leur désenclavement géographique et numérique.

L'arrivée du Très Haut Débit via la fibre dans le Gers et l'annonce d'un second échangeur autoroutier aux portes d'Agen sur l'A62 constituent une « bouffée d'oxygène », au même titre que l'ouverture du sillon LGV Paris -Bordeaux qui place désormais Agen « porte de la Gascogne » à 3h15 de la gare Montparnasse.

L'accessibilité à ces territoires restent cependant relative au regard des besoins en mobilité physique et digitale de leurs habitants ou pour déclencher plus fortement l'arrivée de nouvelles populations. Les impacts futurs de l'arrivée de la LGV Bordeaux -Toulouse, de l'aménagement de la gare d'Agen, du développement de l'aéroport d'Agen La Garenne ou des conditions de circulations sur le RN21 (Auch-Agen) grâce au report modal vers la voie ferrée fret Auch-Agen notamment, touchent collectivement ces territoires qui ont décidé de se mobiliser ensemble pour voir aboutir ces projets.

Article 4 : Thématiques de partenariats

Cette coopération s'exprimera particulièrement dans les champs thématiques suivants détaillés dans les fiches annexées à la présente convention :

1. **Infrastructures, multimodalité et mobilité**
2. **Développement de l'économie et de l'emploi**
3. **Développement du tourisme**
4. **Accompagnement de la transition agricole**
5. **Gestion raisonnée de la ressource et de la qualité de l'eau**
6. **Transition énergétique**
7. **Amélioration de l'accès à la santé**
8. **Développement de la formation en direction de la jeunesse**

Article 5 : Gouvernance de la convention de coopération

Au titre de la gouvernance et de l'animation de ce processus d'échanges, seront mis en place :

- un **comité de pilotage politique** chargé d'assurer la tenue des objectifs poursuivis, l'avancement des actions prévues au titre de la convention et son actualisation. Ce comité sera placé sous la présidence du Président du Pays des Portes de Gascogne, du Président du Pays de l'Agenais et du Président d'Agen Agglomération ou leurs représentants.

Ce comité associera, en tant que de besoins, les représentants de l'Etat, des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et des Conseils départementaux du Gers et du Lot-et-Garonne. Il intégrera également les directions régionales de la Caisse des Dépôts. A cet égard, il sera demandé à la **Caisse des Dépôts** d'appuyer, en expertise comme en financement, **l'animation de ce partenariat et l'ingénierie des projets** engagés. Les représentants des **conseils de développement** de chacun des deux territoires seront associés aux travaux du comité de pilotage et à la promotion de cette coopération particulière.

- un **comité technique de suivi** animé par la direction du Pays des Portes de Gascogne et par la direction générale des services du Pays de l'Agenais et d'Agen agglomération.

- de **groupes de travail thématiques** en charge de la mise en œuvre des premières actions prévues au programme 2019 du présent contrat. Ces groupes s'appuieront sur les services des institutions signataires et sur les structures et acteurs associés au partenariat entre les trois territoires.

A Fleurance, le 25 juillet 2019,

Le Président de l'Agglomération d'Agen



Jean-DIONIS du SEJOUR

Le Président du Pays de l'Agenais



Henri TANDONNET

Le Président du Pays Portes de Gascogne



Guy MANTOVANI

**Le Référent aux Coopérations du Pays
Portes de Gascogne, Sénateur du Gers**



Raymond VALL

Amélioration de l'accessibilité au Lot-et-Garonne et au Gers

Située à distance et temps de parcours quasi égaux de Bordeaux et de Toulouse, la ville d'Agen occupe une place naturelle de capitale de la « Moyenne Garonne » confortée notamment par la présence d'infrastructures stratégiques de transports de passagers et de marchandises.

Dotée d'un aéroport par lequel transitent 35 000 voyageurs par an en direction ou provenance de Paris dont 75% sont des usagers professionnels, d'une gare TGV comptant 13 trajets quotidiens vers et depuis Paris désormais accessible en 3h17 via Bordeaux, d'un échangeur autoroutier déjà en fonction sur l'A62, d'un second échangeur en projet, d'un accès au canal latéral à la Garonne et enfin d'un accès direct à la voie ferrée fret Agen-Auch, l'agglomération d'Agen joue le rôle indéniable de plateforme de correspondances entre Paris et la Gascogne, entre les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie ainsi que pour l'accessibilité au Lot-et-Garonne et aux territoires situés dans l'hinterland de l'agglomération agenaise tels que ceux du Nord du Gers (Lomagne, Ténarèze mais aussi Armagnac).

Le département du Gers, lui, ne dispose pas de grande infrastructure mais seulement de deux axes nationaux en attente d'une mise à 2 x 2 voies : la route nationale 124 qui traverse le département d'est en ouest et la route nationale 21 dans le sens nord-sud reliant Agen à Auch.

L'accès au réseau autoroutier ou aux grandes lignes ferroviaires en direction de Paris n'est possible pour les gersois qu'à condition de se rendre préalablement à Toulouse (A61 et Aéroport de Blagnac), Montauban (A20) ou Agen (A62 et aéroport). Le désenclavement du Gers est donc principalement dépendant du maintien et du développement des infrastructures voisines mais il représente aussi en cela un « vivier » de voyageurs non négligeable dont les besoins de mobilité constituent une ressource pour la pérennisation et l'optimisation de ces mêmes infrastructures.

A cet égard, les territoires partenaires souhaitent conduire ensemble des actions de soutien au maintien et au développement de ces équipements.

Action pilote

Développement d'un espace de promotion de la Gascogne en gare d'Agen

Actions opérationnelles de court terme (2019 - 2020)

- Constitution d'un « pack » privilèges pour les entreprises gersoises optant pour le TGV au départ d'Agen pour leur déplacement vers Paris (tarif préférentiel au parking de la gare, réservation de places de stationnement en ligne en accord avec la société exploitante Indigo).
- Etude visant à identifier et qualifier les interrelations et logiques mobilitaires entre l'Agglomération d'Agen et le Pays des Portes de Gascogne (usages, fréquence et volume de trafic, bassin émetteur/récepteur, itinéraires) : alimenter l'étude d'impact socio-économique de l'aménagement du second échangeur et susciter des contributions positives à l'enquête publique.
- Interpellation conjointe à l'Agglomération d'Agen et au Pays Portes de Gascogne de l'Etat pour inscrire l'opération de réalisation du pont et du barreau de Camélat dans le cadre des renouvellements de Contrat de Plan Etat-Région.

Dans le domaine du transport de voyageurs :

- Diffusion des supports de communication et information sur le service aérien disponible à l'aéroport d'Agen Garonne en direction aux entreprises du territoire Portes de Gascogne.
- Campagne de communication sur les services connexes à l'échangeur autoroutier de l'A62 (aire de covoiturage protégée, connexion au réseau de transports publics de l'agglomération et aux réseaux bus de longues distances).

- Candidature conjointe en vue d'obtenir la reconnaissance de la ligne aérienne Agen – Paris en ligne d'aménagement du territoire et l'identification de la vocation « désenclavement » de l'aéroport².
- Mobilisation conjointe des territoires pour obtenir dans les meilleurs délais possibles la livraison de la LGV Bordeaux-Toulouse dont le projet prévoit une nouvelle gare sur Agen.
- Mobilisation conjointe des territoires pour obtenir la mise en accessibilité de la gare d'Agen et la sécurisation des parcours voyageurs (aménagement d'escalators notamment).

Dans le domaine du transport de marchandises

- Coordination des actions conduites par les territoires en faveur de la réouverture de la ligne de fret ferroviaire Agen-Auch et mobilisation des entreprises opératrices de transports ou chargeurs potentiels de marchandises (VPC, export) des trois territoires autour d'un programme de report modal en prévision de la réouverture de la ligne de fret Agen-Auch.

Partenaires potentiels :

Agglomération d'Agen, Pays de l'Agenais, PETR Portes de Gascogne, EPCI membres du PETR Portes de Gascogne, cluster et associations professionnelles (Pôle 21, Entreprendre en Gascogne...), CCI, Gare d'Agen, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, SNCF Gare et Connexions, Vinci Autoroutes, Indigo, SMAD, Chalais Aviation, coopératives agricoles, filières céréalières et carriers, Grand Port Maritime de Bordeaux, Agglomération d'Auch, Conseil départemental du Gers et du Lot-et-Garonne SGAR Occitanie et Nouvelle Aquitaine...

² cf propos de la Ministre Borne lors des assises du transport aérien : « Il faut éviter une approche comptable de la question, et s'interroger plutôt sur la vocation des aéroports (touristique, développement économique, désenclavement) et leur complémentarité avec les autres modes de transport ».

Développement de l'économie et de l'emploi

La situation géographique entre les deux métropoles Bordeaux et Toulouse peut constituer une force pour les territoires du Pays de l'Agenais et du Pays Portes de Gascogne à condition d'anticiper les évolutions à venir, d'être innovants et de coopérer de manière transparente et pragmatique.

A ce jour, si le taux de chômage y reste convenable au regard de la moyenne nationale, il convient d'agir sur les forces respectives de chacun des territoires, de développer les filières ayant potentiellement un avenir, comme l'aéronautique ou les industries agro-alimentaires dans le couloir garonnais, et de renforcer les mécanismes d'appariement sur le marché du travail.

Action pilote

Mise en réseau des espaces dédiés à l'entrepreneuriat et au télétravail : tiers-lieux, espaces de télétravail et de travail partagé, pépinières...

Actions opérationnelles de court terme (2019 - 2020)

- Présentation respective des territoires et de leur environnement économique aux entreprises, réseaux d'entreprises et conseils de développement des territoires partenaires.
- Invitation des entreprises ressortissantes du territoire du Pays Portes de Gascogne aux événements organisés par l'Agglomération d'Agen, notamment les « petits déjeuners de l'économie » (un vendredi matin de 8h30 à 10h tous les deux mois environ), et, réciproquement, participation des entreprises Agenaises aux événements mis en place par les collectivités du Pays Portes de Gascogne.
- Coordination des actions et événements (forum de l'emploi, semaine de l'industrie...) réunissant les différents partenaires de l'emploi (pôle emploi, cap emploi, mission locale, SIAE, agences d'intérim) afin de sensibiliser et informer les publics sur les métiers de filières phares sur chacun des territoires, d'impulser des parcours d'insertion vers les secteurs porteurs et de réaliser un sourcing des compétences disponibles.
- Mise en commun et essaimage de « bonnes pratiques » conduites par les collectivités en matière d'animation du réseau d'entreprises et de RSE (ex : label éco-défi).
- Recensement des équipements et entreprises relevant de l'activité aéronautique et de l'agroalimentaire sur le 32 et le 47.
- Partage et/ou mutualisation de méthodes et d'outils développés (ex : observatoire du commerce en centre-ville développé en Lomagne Gersoise).
- Elaboration d'une stratégie commune de structuration de la filière « PAAM » (plantes aromatiques, alimentaires et médicinales).
- Mutualisation des données en matière de besoins et d'offre d'apprentissage.

Perspectives de moyen et long termes :

- Valoriser les réserves de disponibilité foncière et d'infrastructures des aéroports d'Agen et d'Auch en vue de l'accueil de sous-traitants aéronautiques ou de structures de formation
- Parvenir à la signature d'une convention avec les métropoles de Bordeaux et Toulouse pour développer l'axe Garonnais de l'aéronautique

Partenaires potentiels :

Agglomération d'Agen, Pays de l'Agenais, PETR Portes de Gascogne, EPCI membres du PETR Portes de Gascogne, cluster et associations professionnelles (Pôle 21, Asan Bio, Agrinove...), chambres consulaires des deux départements, CODEV Agenais et Portes de Gascogne, Métropoles de Bordeaux et Toulouse...

Développement du tourisme

Depuis plusieurs années, le territoire de l'Agenais fonde sa stratégie touristique sur la base des thématiques suivantes : l'itinérance douce, le lien avec l'eau (le territoire est traversé par la Garonne mais aussi le Gers, les Séoune, le Canal latéral à la Garonne) et la valorisation des paysages (coteaux de Gascogne, vallée de la Garonne et Pays des Serres). De l'autre côté, le Pays Portes de Gascogne a développé une stratégie d'attractivité touristique, notamment basée sur l'itinérance culturelle, la qualité des paysages et les mobilités douces (randonnée, vélo et VAE). Cette typologie d'activités favorise l'attractivité d'une clientèle touristique la plus jeune du Gers avec un taux de fidélisation de 82%.

L'objectif de cette coopération est de renforcer l'image des deux territoires en portant des projets conjoints à une plus grande échelle et en communiquant sur une marque « Sud-Ouest-Gascogne », en partenariat avec les territoires voisins concernés en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie.

Les deux territoires ont la volonté de développer le tourisme itinérant, le slow tourisme et plus particulièrement l'itinérance. L'intérêt pour les territoires est d'allonger les durées de séjours des touristes et de se doter d'une identité commune spécifique et reconnue nationalement.

Action / projet pilote

Aménager une voie verte le long du Gers ou de la voie ferrée entre Agen et Fleurance afin de développer l'offre d'itinérance touristique des deux territoires (aménagement, sécurisation, signalétique, aires de service)

Actions opérationnelles de court terme (2019-2020)

- Réaliser une étude de faisabilité de la valorisation des berges du Gers et des abords de la voie ferrée Agen-Auch en itinéraire de mobilité douce (voie verte). L'étude menée par la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise sur la Vallée du Gers pourrait être valorisée dans ce cadre et poursuivie sur sa partie agenaise (Astaffort-Layrac-Boé)
- Concevoir et implanter des panneaux d'information touristique communs aux abords des terminaux des grandes infrastructures de déplacement (échangeur de Roquefort sur l'A62, gare SNCF d'Agen, aéroport d'Agen...)
- Proposer des parcours touristiques interterritoriaux dans le prolongement du projet « Vélos de Pays » du PETR Portes de Gascogne

Perspectives à moyen et long terme

- Aménager conjointement des circuits touristiques communs (sécurisation, signalétique, aires de service)
- Développer une communication mutualisée (présence salons, réciprocity réseaux sociaux, etc.) via une marque commune en lien avec les images « Gascogne », « Gers », « Garonne », des « Chemins de St Jacques de Compostelle » à destination de cibles clientèles communes...
- Elargir le modèle de location de VAE « Vélos de Pays » aux deux territoires.
- Transposer sur le territoire d'Agen et de l'Agenais le principe des itinéraires artistiques (Paysage, Eau, Art et Environnement et street-art), de valorisation du patrimoine urbain (notamment via les cultures numériques) développé en Portes de Gascogne
- Favoriser le développement d'activités de culture scientifique et d'observation du ciel sur le territoire d'Agen et de l'Agenais

Partenaires potentiels : Pays Portes de Gascogne, Pays de l'Agenais, Agen Agglomération, Comités départementaux du Tourisme, Comités Régionaux du Tourisme, Région Occitanie, Région Nouvelle Aquitaine, Département du Gers, Département du Lot et Garonne, Offices de tourisme, CAUE 32, CAUE 47, VINCI Autoroutes, SNCF, Aéroport Agen La Garenne, Culture Portes de Gascogne, le Florida, A Ciel Ouvert, communes riveraines du Gers et de la voie ferrée Agen-Auch, CDRP 32 & 47.

Accompagnement de la transition agricole : vers un territoire bas carbone

L'agriculture et la production agroalimentaire représentent une part dominante de l'activité économique de l'Agenais comme des Portes de Gascogne. Les deux territoires ont d'ailleurs en commun la présence d'équipements ou d'entreprises leader au plan européen dans ces domaines : Agropole (technopole de référence de l'agroalimentaire réunissant entreprises agroalimentaires, laboratoires, plateforme technologique et enseignement supérieur), Biopole & accélérateur de projets agroécologiques de Fleurance, Ecocert (premier certificateur européen en matière d'agriculture biologique), Nataïs (leader européen de production de popcorn), Coopérative Qualisol à Monfort (1^{er} centre de stockage de produits bio en France).

Au plan départemental, l'agriculture représente à elle seule 7,5% de la population active lot-et-garonnaise et 8% de la population active gersoise, sans compter le nombre d'emplois liées aux activités relevant de la sphère agricole : industries amont / aval, intermédiaires, métiers périphériques (vétérinaires, services de gestion, etc). L'agriculture détermine fortement le potentiel économique de ces territoires, a façonné et façonne leurs paysages ainsi que leur identité et représente donc un acteur majeur de leur développement futur.

Ce développement est pourtant menacé par les conséquences du changement climatique et le résultat de décennies de pratiques agricoles destructrices pour l'environnement qui ont entraîné ces dernières années la multiplication des symptômes d'un environnement « malade » : érosion des sols, disparition de la biomasse et perte de biodiversité, baisse de plus de 50% de l'étiage des cours d'eau pendant la saison sèche, assèchement des nappes phréatiques, pollutions de l'air et des cours d'eau, baisse des rendements. Face à cette situation où les agriculteurs sont souvent seuls incriminés, les territoires ont réagi et entrepris des projets mobilisant tous les maillons de la chaîne (du producteur au consommateur) afin que chacun reprenne ses responsabilités et apporte sa contribution à la transition agroécologique qui s'impose.

La relocalisation de certaines productions (PAAM notamment), de la transformation (filière ail), l'accompagnement au développement de pratiques agricoles biologiques et écologiques (semis direct, agroforesterie, couverts végétaux, biodynamie) ou encore à la constitution de circuits locaux de commercialisation et de distribution (projets alimentaires de territoire, projets de restructuration des MIN d'Agen et de Toulouse), la recherche en matière d'alimentation « artificielle » des nappes phréatiques sont autant de projets en cours d'élaboration dont l'efficacité sera d'autant plus rapide et grande qu'ils seront conduits à l'échelle d'un territoire élargi.

Action/projet pilote

Recensement de terres cultivables et des agriculteurs en recherche de diversification en vue de la relocalisation écologique et équitable de la production de Plantes Aromatiques, Alimentaires et Médicinales (PAAM)

- Renforcer les liens entre producteurs bio / agroécologiques des deux territoires et exploitants du MIN, dans la perspective de développer un secteur biologique / « Pour une agriculture du vivant » au MIN d'Agen et favoriser l'approvisionnement de la restauration collective
- Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de pratiques agroécologiques et économes en eau à l'appui d'expériences conduites dans le Gers : agroforesterie, culture sous couverts végétaux... afin de favoriser l'acculturation et le changement de pratiques
- Sensibiliser les entreprises de l'agroalimentaire aux pratiques agroécologiques mises en œuvre par les producteurs et favoriser la répliquabilité des projets RSE développés par les entreprises et industries agroalimentaires des territoires partenaires (exemple : dissémination du programme de séquestration du carbone et de rémunération des producteurs mis en œuvre par Nataïs, programme de compensation carbone mis en œuvre par Ecocert...)
- Partager les expériences tirées de la mise en œuvre des projets alimentaires de territoires en cours sur les deux territoires.

Perspectives de moyen et long termes

- Appuyer la structuration et le développement de la filière des plantes aromatiques, alimentaires et médicinales

- Développer les relations entre l'agropole et les entreprises de la filière plantes du Pays Portes de Gascogne, notamment sur les volets innovation et formation.
- Favoriser le développement de l'agroforesterie et de pratiques agricoles plus économes en eau (couverts végétaux, variétés végétales cultivées, bandes enherbées, gestion des ripisylves...)
- Accompagner le développement d'une agriculture « bas carbone » fondée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergies renouvelables et la captation et séquestration de carbone grâce à la reconstruction des sols.

Partenaires potentiels : Agglomération d'Agen, Pays de l'Agenais, Pays Portes de Gascogne, EPCI membres du PETR Portes de Gascogne, DRAAF, Chambres d'Agriculture, Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, GABB, ADEAR, MIN d'Agen-Boé, Agropole, Agrotech, Cluster, entreprises agricoles et agroalimentaires, Agrobio 47, Arbre & Paysages 32, Laboratoire d'Initiative Rurale, Nataïs, Ecocert, Cellule Nationale Agronomique Sols Vivants et Fertiles / Pour une Agriculture du Vivant®, réseau Agr'eau, Agence de l'Eau Adour-Garonne...

Gestion raisonnée de la ressource et de la qualité de l'eau

L'agglomération d'Agen, le Pays de l'Agenais et le PETR Portes de Gascogne sont situés au cœur du bassin hydrographique Adour-Garonne qui s'étend sur 117 650 km² et sur les deux régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Les 117 000 km de cours d'eau qui l'alimentent sont aussi les plus menacés par le réchauffement climatique à l'œuvre.

En effet, les perspectives conduites par Météo France à l'horizon 2050 indique que la bassin Adour-Garonne sera le plus frappé par les changements climatiques.

L'accélération du réchauffement constaté sur le Massif des Pyrénées, l'un des deux « châteaux d'eau » du bassin Adour-Garonne, impacte directement la disponibilité de la ressource en eau notamment pour le département du Gers. Le bassin de la Garonne au centre duquel se trouve Agen, est le plus important bassin d'Adour Garonne et aussi le plus peuplé : 1/3 de la population totale du bassin Adour- Garonne se trouve sur l'axe garonnais. Il apparaît donc comme le plus vulnérable compte tenu d'une demande de consommation déjà supérieure à la ressource en eau disponible.

Dans le cadre de l'étude « Garonne 2050³ », le maintien de l'étiage des cours d'eau et les volumes attribués à l'agriculture sont les deux enjeux identifiés comme les plus significatifs et impactent directement les territoires de l'agglomération d'Agen, le Pays de l'Agenais et le PETR Portes de Gascogne, riverains du fleuve Garonne et de la rivière Gers notamment, où l'agriculture reste dominante.

Face à ces perspectives, les territoires partenaires ont engagé des démarches mutualisables visant à limiter l'impact du changement climatique et à améliorer la gestion de la ressource en eau : constitution d'un cluster "Eau et adaptation au changement climatique" regroupant les entreprises et centres de recherche de la filière eau et du climat présents sur l'Agglomération d'Agen et détection des fuites sur les réseaux d'eau par le recours aux drones et à l'imagerie satellitaire en expérimentation sur le PETR Portes de Gascogne.

Actions opérationnelles de court terme (2019 - 2020)

- Etendre au territoire du Pays de l'Agenais l'expérimentation sur la détection des fuites par drones et imagerie satellitaire sur les réseaux d'adduction d'eau potable publics
- Ouvrir le cluster "Eau et adaptation au changement climatique" aux acteurs des Portes de Gascogne et étendre l'expérimentation en cours sur l'alimentation artificielle des nappes phréatiques au territoire des Portes de Gascogne
- Mobiliser le Laboratoire d'Innovation Rurale® de Fleurance (incubateur de projets agroécologiques) sur des appels à projets dirigés vers de nouvelles pratiques agricoles non polluantes et économes en eau
- Conduire une étude d'identification des réserves potentielles en eau
- Organiser une consultation multi-acteurs autour de la problématique de l'eau

Perspectives de moyen et long termes

- Accompagner l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Gers pour une gestion concertée et partenariale du cours d'eau et de son bassin versant

Partenaires potentiels :

Agglomération d'Agen, Pays de l'Agenais et Portes de Gascogne, Membres et partenaires du Cluster Eau et et adaptation au changement climatique, Etat/Dreal, Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, Agence de l'Eau Adour Garonne, Sage Vallée de la Garonne et inter-sage, CDC Biodiversité, CNDP, Chambres d'Agriculture, Syndicats de bassin, ACMG (Association climatologique de la moyenne Garonne), Groupe Saur France (en association avec le CNES et MEOSS)

³ Garonne 2050 étude prospective sur les besoins et les ressources en eau à l'échelle du bassin de la Garonne – Agence de l'Eau Adour-Garonne

Transition énergétique et climatique

Le Pays de l'Agenais, l'Agglomération d'Agen et le PETR Pays Portes de Gascogne mènent depuis plusieurs années une politique motrice en faveur de la transition énergétique. Plan Climat Air Energie Territorial, label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, zones Natura 2000, Plan de paysage, trames verte et bleue... sont autant de démarches et dispositifs dans lesquels le PETR Pays Portes de Gascogne, le Pays de l'Agenais et l'Agglomération d'Agen sont engagés.

Définis à l'échelle de leur périmètre géographique, ces outils sont souvent conçus sans prise en compte des territoires voisins, sans envisager donc les complémentarités et solidarités susceptibles de naître de la coopération urbain-rural dans le domaine de la transition énergétique.

En filigrane des intentions conjointes de développement économique et touristique, d'optimisation des mobilités, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est l'ambition de proposer un cadre de vie sain, sûr et attractif car préservé qui conduit ces trois entités à participer à coconstruire un programme concret d'actions en faveur de la transition énergétique en visant à devenir un territoire à énergie positive en 2050 et bas carbone et poursuivre l'investissement dans le champ du photovoltaïque (déjà 55 hectares en Pays Portes de Gascogne) et dans le domaine de la méthanisation et des réseaux de chaleur.

Actions opérationnelles de court terme (2019 - 2020)

- Favoriser la mise en relation des entreprises des deux territoires, notamment pour des projets de méthanisation et étudier le potentiel de gisements alimentant des installations de biogaz et méthanisation sur les deux territoires sans mise en concurrence des futurs projets.
- Proposer une sensibilisation commune aux deux territoires et un partenariat sur la rénovation de l'éclairage public et la maîtrise de l'énergie.
- Favoriser l'émergence de projets citoyens dans le champ du photovoltaïque au sol ou en toiture, notamment à partir de l'expérience de l'association « Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne » lauréate de l'appel à projet Région Occitanie/ADEME Occitanie.
- Favoriser la coopération entre les deux territoires en faveur de la géothermie
- L'Agglomération d'Agen et le Pays Portes de Gascogne apporteront leur expérience pour un accompagnement accru entre les acteurs publics et privés pour atteindre davantage d'indépendance énergétique (Développement des EnR, projet citoyen de développement des EnR).

Perspectives de moyen et long terme

- Conduire des actions communes dans les prochains PCAET.
- Elaborer une stratégie commune sur le développement des EnR.
- Engager une coopération en vue de la labélisation Cit'ergie des EPCI des PETR qui le souhaitent.

Partenaires potentiels : Pays de l'Agenais, Agglomération d'Agen, PETR, Etat/DREAL, Région Occitanie, AREC, ADEME, Banque des Territoires, ENEDIS, GRDF, Syndicat d'Energie du Gers (SDEG), Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne, CODEV...

Amélioration de l'accès à la santé

L'agglomération agenaise est bien pourvue en équipements de santé de premier rang. Elle dispose notamment à Agen d'un Centre Hospitalier et de plusieurs cliniques, proposant une offre complète de soins et de services d'urgence qui profite à une part importante de la population du Pays Portes de Gascogne. Par ailleurs, la régulation nocturne SAMU/SMUR pour la population du Nord du Gers est opérée à partir de l'antenne SAMU du centre hospitalier Saint Esprit d'Agen.

En parallèle, le Pays des Portes de Gascogne compte des hôpitaux de proximité performants (Etablissement Public de Santé de Lomagne, Centre Hospitalier de Mauvezin, de Gimont...) et reconnus notamment dans le domaine des soins ambulatoires, soins de suite et de rééducation. Cette offre complète l'offre de soins d'urgence et de spécialités agenaises et les partenariats sont déjà activés entre l'ensemble de ces établissements.

Cependant, la répartition géographique des services de soins reste inégale et la pénurie de professionnels se fait sentir notamment dans les communes rurales des trois territoires où les médecins généralistes se raréfient et où les spécialistes sont introuvables.

Les dynamiques déjà à l'œuvre (vieillesse de la population, isolement géographique et familial, raréfaction des professionnels de santé mais aussi flux croissants de patients entre l'agglomération agenaise et le Gers) incitent à davantage de mutualisation entre les territoires concernés. Elles mettent également en avant la nécessité d'innover via de nouvelles formes de prises en charge afin de garantir à la population des soins de qualité : télé-médecine, diagnostics à distance, consultations délocalisées de spécialistes...

Enfin, la présence à Agen de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'accueil à la rentrée 2019 de la première année commune aux études de santé (PACES), via la création d'une salle immersive, sont une opportunité de renforcer l'attractivité de ces territoires pour les futurs praticiens.

Action / projet pilote

Organiser une réunion de partage d'informations entre les territoires pour prendre en compte les dynamiques existantes dans le domaine de la santé au niveau interrégional et étudier les éventuels points de blocage ou d'amélioration en matière d'accès aux soins

Actions opérationnelles de court terme (2019 - 2020)

- Favoriser la coopération entre les établissements et professionnels de santé des trois territoires et anticiper la réforme prévue des hôpitaux de proximité notamment par le développement :
 - o De consultations en télé-médecine (identification des locaux disponibles, des praticiens volontaires et des besoins en équipement) notamment dans le cadre du programme national ETAPES (Expérimentations de télé-médecine pour l'amélioration des programmes de santé) auquel la Préfecture du Gers s'est portée candidate.
 - o De consultations délocalisées de spécialistes dans les hôpitaux de proximité (aménagement ou mise à disposition de locaux, mutualisation de plateaux techniques adaptés aux spécialités)
- Identifier et valoriser l'offre de santé des territoires partenaires dans la perspective d'une meilleure coordination du parcours de soin
- Identifier les besoins en mobilité liée à la santé et analyser l'offre existante en transport sanitaire afin d'anticiper et améliorer la prise en charge des flux de patients (besoin en investissement ou recrutement des entreprises spécialisées)
- Communiquer auprès des lycées sur le pôle santé (IFSI et PACES notamment).

Perspectives de moyen et long termes

- Plan local de santé commun

Partenaires potentiels : Centres hospitaliers, maisons de santé et praticiens, laboratoires, Ordres de médecins, EPCI, Directions territoriales ARS 32 et 47, entreprises spécialisées dans le transport sanitaire, Conseils départementaux 32 et 47, conseils territoriaux de santé 32 et 47, Préfectures du Gers et du Lot-et-Garonne, Sous-préfecture de Condom, GHT, Référents santé des SGAR Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Favoriser l'accès des jeunes à la formation supérieure et à l'emploi

L'agglomération agenaise, et plus particulièrement la commune d'Agen, constitue un pôle d'enseignement supérieur et professionnel conséquent : lycées, IUT, formations professionnelles diverses, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), Sud Management...

L'agglomération d'Agen consacre 1 Million d'euros par an, soit 2,5 % de son budget de fonctionnement, à soutenir et développer les filières de formation supérieures et la recherche. Elle participe ainsi au développement d'une offre de formation supérieure (de bac+2 à bac +5) diversifiée proposant 74 formations qui accueille plus de 2500 étudiants (2700 inscrits en 2017-2018). Les promotions de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), d'une durée de 9 mois, viennent conforter ces effectifs puisque chaque promotion compte entre 800 et 1000 élèves.

Enfin, une convention d'objectifs signée avec l'Université de Bordeaux pour adapter les formations à la situation économique locale ou la licence originale « théâtre » délivrée par l'université d'Angers et le Théâtre Ecole d'Aquitaine présents sur Agen participent aussi à singulariser les propositions faites aux étudiants.

Côté Gers, l'offre en formation postbac est plus réduite. Plus du tiers des jeunes gersois regrettent le manque d'établissements universitaires dans leur département et de devoir « s'expatrier » vers Toulouse ou Bordeaux pour poursuivre leurs études. Au-delà du « déracinement » vécu par certains, les coûts engendrés par cette nécessité (transports, logement, nourriture) ont un impact considérable sur le pouvoir d'achat des familles qui peut priver certains jeunes de la chance de poursuivre un cursus postbac ou de formation professionnelle choisie.

Par ailleurs, deux jeunes gersois sur trois qui partent faire leurs études hors du Gers ne reviennent pas, contribuant ainsi malgré eux à la déprise démographique du département et au vieillissement de sa population.

Le panel des formations offertes à Agen constitue donc une alternative particulièrement intéressante pour les jeunes gersois en termes de choix d'étude et de choix de vie et qui mérite d'être mieux valorisé.

Actions opérationnelles de court terme (2019 - 2020)

- Engager une action de communication et de promotion des formations supérieures présentes à Agen (formations initiales et professionnelles) auprès des collectivités et acteurs du territoire du Pays Portes de Gascogne
- Recenser les services périphériques et dispositifs spécifiques à la vie étudiante susceptibles de faciliter l'orientation des jeunes : offre en hébergements, transports, activités de loisirs ou culturelles, pass étudiants...

Perspectives de moyen et long termes

- Identifier les attentes des jeunes gersois et lot-et-garonnais en matière de formation supérieure et déterminer les opportunités de développement de nouvelles filières de formation (Staps, droit...)

Partenaires potentiels : Agglomération et universités d'Agen, clubs sportifs, fédérations départementales de rugby, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, CAF, OMS, Pays d'Agen, Pays Portes de Gascogne

Optimiser le potentiel d'attractivité du rugby pour développer les coopérations internationales

Le Sud-Ouest est une terre de rugby. Le Lot-et-Garonne et le Gers ont accueilli et formé des joueurs de haut niveau et ainsi contribué à la démocratisation de ce sport qui reste le plus pratiqué en régions ex-Midi Pyrénées et Aquitaine.

Emblématique de l'esprit du Sud-Ouest, porteur de valeurs humaines telles que la solidarité ou le fair-play, vecteur de socialisation et d'intégration, le rugby (et le sport en général) génère des externalités économiques plus ou moins marquées en fonction des performances et de la notoriété des clubs et peut ainsi devenir un outil de promotion et de développement des territoires à condition de pouvoir maintenir les effectifs des clubs et le niveau des équipes.

Malgré sa popularité, la médiatisation croissante des accidents sur le terrain ou des traumatismes physiques endurés par les joueurs entraîne un déclin massif des effectifs notamment chez les jeunes et engendre des difficultés de recrutement de joueurs qualifiés pour les clubs évoluant sur le circuit pro (top 14 ou pro D2) ou en championnat de France amateur (Fédérale 1 ou Fédérale 2).

Le SUA (Sporting Union Agenais) et les clubs du Pays Portes de Gascogne (Fleurance, Gimont, L'Isle Jourdain ou Samatan) ou du Pays de l'Agenais (Layrac) n'échappent pas à cette situation et doivent désormais faire appel au recrutement de joueurs étrangers pour maintenir leurs effectifs et assurer leur maintien ou leur progression.

Bien que complexe et quelques fois mal perçue par la population locale, cette ouverture des territoires à des ressortissants étrangers leur offrent de nouvelles perspectives pour attirer et fixer des populations nouvelles, pour capter de nouveaux profils professionnels formés ou en devenir et exporter l'image du territoire et de la France hors de nos frontières.

Pour transformer l'essai, les clubs et les territoires doivent aujourd'hui se différencier pour être capables de recruter des joueurs internationaux. Le cadre de jeu est un élément majeur mais l'accompagnement à « l'après-carrière sportive » devient un argument de poids dans ce processus.

Pour recruter de nouveaux joueurs français comme étrangers, l'offre de formation professionnelle et les perspectives d'insertion par l'emploi que peuvent faire valoir les territoires deviennent distinctives. L'Agenais et le PETR Portes de Gascogne ont un intérêt conjoint à élaborer une stratégie dans ce sens et à accompagner les démarches de coopération à l'international portées par d'anciens joueurs pro comme Wessel Jooste (troisième ligne au SUA de 2013 à 2015, retraité de sa carrière pro depuis 2015 et qui achève sa reconversion professionnelle au sein d'une entreprise lot-et-garonnaise).

Actions opérationnelles de court terme (2019 - 2020)

- Favoriser le rapprochement entre les clubs des deux territoires et les échanges entre joueurs dans l'objectif de renforcer ponctuellement les effectifs et optimiser le temps de jeu.
- Recenser les offres de formation susceptibles de compléter une offre de recrutement de joueur avec la double perspective jeu / préparation à l'insertion professionnelle / reconversion sportive.
- Valoriser l'offre de formation proposée par Academia, cité de la formation aux métiers du sport de Marmande.
- Mobiliser les réseaux d'entreprises de l'Agenais et des Portes de Gascogne pour identifier les opportunités d'emploi ou de formation interne susceptibles d'être proposées à un joueur recruté en club.
- Etablir un projet de coopération (de type jumelage ou partenariat sportif) entre les clubs locaux et des établissements scolaires/universitaires étrangers (Afrique du Sud, Nouvelle Zélande notamment) pour faciliter l'accueil de joueurs étrangers.

Partenaires potentiels : Agglomération d'Agen, Pays de l'Agenais, PETR Portes de Gascogne, clubs de rugby des trois territoires, fédération française et départementales de rugby, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, CAF, OMS, Academia, joueurs étrangers actifs ou retraités des clubs.